
Séance du 26 janvier 2017

Nombre de membres en exercice : 8
présents : 8
votants : 8

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lorges, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Elizabeth HUGUET, Maire.

Date de la convocation du conseil : 20 janvier 2017

Présents : Mme HUGUET Elizabeth, MM. BACHELLIER Éric, DENIS Bruno, FROMET Mathieu, TASSIN Gérard, VAYSSET Jean-Paul, GAUTHIER Hugues,

Secrétaire de séance : M. FROMET Mathieu

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2016

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2- Compte rendu des participations aux diverses réunions

3- Demande de subvention : D.E.T.R. 2017 (sanitaires de la salle des fêtes)

Délibération 01/2017

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux pour l'année 2017 pour la mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes communale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

4- Demande de subvention : D.E.T.R. 2017 (ralentisseurs)

Délibération 02/2017

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux pour l'année 2017 au titre de travaux sur une voie existante destinés à supprimer "un point noir" en vue d'améliorer la sécurité routière à Villemuzard, rue Nationale : virage accidentogène et création d'un trottoir.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

5- Contrat Suez RV OSIS (balayage des caniveaux)

Délibération 03/2017

Madame le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de nettoyage des caniveaux avec la société SUEZ RV OSIS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de nettoyage des caniveaux par balayage mécanique de l'entreprise SANITRA FOURRIER :

3 fois par an – balayage complet de la commune

3 fois par an – balayage des rues principales du Bourg et de Villemuzard

pour un coût de prestation de :

Balayage complet	362.00€ HT
Balayage court	200.00€ HT
Heures sup. ou en régie	93.00€ HT l'unité
Prise en charge des déchets	80.00€ HT le m3

et Madame le Maire à signer le devis et tout document y afférent.

6- Contrat SEGILOG

Délibération 04/2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG est arrivé à échéance. La Société SEGILOG propose à la commune de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans (du 01/01/2017 au 31/12/2019) pour un montant de 4 212.00 € H.T destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et pour un montant de 468.00 € H.T. destiné à l'obligation de maintenance et de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement du contrat SEGILOG et autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

7- Demande de subvention : Amendes de Police (Ralentisseurs à Villemuzard)

Délibération 05/2017

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la sécurité routière pour la route Nationale dans le hameau de Villemuzard : virage accidentogène et création d'un trottoir.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

8- Questions diverses

Spectacle Noël de la commune prévu le 16 décembre 2017 à 16h00 (Patsy : L'univers de Bidule)
Cérémonie officielle Fondation du patrimoine le 4 février à 11h00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Elizabeth HUGUET,

Les membres du Conseil Municipal :

BACHELLIER Éric	DA SILVA Jean	DENIS Bruno
FROMET Mathieu	GAUTHIER Hugues	TASSIN Gérard
	VAYSSET Jean-Paul	